Vous êtes intéressé-e pour en faire partie ? Portez-vous volontaire !
Remplissez le **Formulaire d'inscription**

Bulletin de candidature à retourner
avant jeudi 15 novembre 2026
à la mairie

Nom :

Prénom :

☐ Femme ☐ Homme

Date de naissance* :/...../.....
*pour les moins de 18 ans au 1er janvier 2026, une autorisation parentale est obligatoire. un modèle peut être fourni sur demande par la mairie

Adresse Postale :

.....

Adresse Mail :

Téléphone :

Renseignements ***contactez la mairie :***
05 55 48 41 03 ou par mail : secretariat@verneuilsurvienne.fr

Formulaire d'inscription à déposer à la mairie, ou à adresser par voie postale :
à l'attention de Claire MAZEAU
Mairie de Verneuil-sur-Vienne - 2, place de l'église - 87430 Verneuil-sur-Vienne
ou à envoyer par mail à l'adresse suivante : **secretariat@verneuilsurvienne.fr**

La Commune de Verneuil sur Vienne agissant en tant que Responsable de traitement, traite les données collectées dans ce formulaire pour enregistrer les candidatures au Conseil de citoyens, organiser la procédure de désignation, et assurer le suivi administratif du dispositif. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, demander leur rectification ou leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez exercer ces droits directement auprès du responsable de traitement, ou de son Délégué à la protection des données à l'adresse : dpo@datavigiprotection.fr. En intégralité sur www.verneuilsurvienne.fr

conception service communication Mairie de Verneuil-sur-Vienne - Ne pas jeter sur la voie publique

Verneuil vous donne la parole !



DEVENEZ MEMBRE DU CONSEIL DE CITOYENS

VERNEUIL SUR VIENNE

Vous souhaitez vous impliquer dans la vie locale ?

En faisant partie du Conseil de citoyens :
- vous pourrez donner votre avis sur des thèmes auxquels la municipalité souhaite vous associer.
- vous serez alors force de réflexion et de propositions.
- vous pourrez initier des projets en lien avec les compétences relevant de la commune : aménagement et vie des quartiers, environnement, animation, culture…
- vous serez également partie prenante dans l'élaboration des budgets participatifs que l'équipe municipale souhaite mettre en place.

Les projets proposés par le Conseil de citoyens feront l'objet d'une validation du Conseil municipal.



Le Conseil de citoyens

Il est ouvert dès l'âge de 16 ans*, aux habitants résidant sur la commune de Verneuil-sur-Vienne
Il sera composé de 19 membres et se réunira dans sa totalité une fois par trimestre, en présence de Pascal ROBERT, Maire de la commune de Verneuil et Claire Mazeau, Adjointe en charge de la démocratie participative. La fréquence et la configuration des réunions pourront évoluer en fonction des projets.
Le Conseil de citoyens pourra être renouvelé au cours du mandat.

Vos engagements

Il n'y a **pas de durée minimale d'engagement** pour ses membres, qui **devront toutefois aller jusqu'au bout du ou des projets**.

Vous êtes intéressé-e ? Portez-vous volontaire !

Le Conseil de citoyens sera constitué sur la base du volontariat. Si le nombre de volontaires dépasse le nombre de membres du Conseil de citoyens requis, un tirage au sort aura lieu, respectant la parité femmes - hommes et garantissant une représentativité en termes d'âge et de secteurs géographiques d'habitation. Si des désistements ont lieu en cours de mandat, il pourra être fait appel aux volontaires qui n'auraient pas été retenus dans le cadre du tirage au sort.

* *avoir 16 ans en 2026.*